

SYNERGIE-OFFICIERS

FLASH INFO



01 OCTOBRE
2024

VIDÉOSURVEILLANCE DES GAV :

SYNERGIE-OFFICIERS

DÉNONCE UNE

NOUVELLE CONTRAINTE

PROCEDURALE !

A compter du 1er octobre 2024, les conditions de placement sous vidéosurveillance des personnes privées de liberté dans les locaux de police sont modifiées en application des nouveaux articles L 256-1 et suivants du code de la Sécurité Intérieure.

Désormais, le placement sous vidéosurveillance est strictement encadré :

- Cette décision du chef de service doit être motivée par des raisons sérieuses de penser que la personne en GAV pourrait tenter de s'évader ou présente une menace pour lui-même ou autrui.

- Cette mesure ne peut excéder 24H, son renouvellement ne peut être envisagé qu'avec autorisation de l'autorité judiciaire préalable.

- L'autorité judiciaire est avisée du placement sous vidéosurveillance ainsi que la personne concernée. Il en est de même auprès du représentant légal et de l'avocat si la personne est mineure.

Une instruction DGPN prévoit même qu'aucun système fixe de captation d'image ne pourra être mis en œuvre, dans l'hypothèse où les cellules de garde à vue ne seraient pas équipées conformément aux modalités prévues par les textes. Très simplement, il ne sera pas possible de pallier les carences immobilières de l'administration, pourtant nombreuses en la matière, avec du matériel personnel.

Seul un renforcement de la surveillance physique des personnes sera autorisé, avec contrôle visuel et port obligatoire de la caméra-piéton.

Après l'alourdissement de la garde à vue cet été avec un logiciel de rédaction de procédure ne prenant pas en compte cette évolution, voici une nouvelle illustration de ces droits supplémentaires octroyés aux mis en cause, sans prendre en considération leurs conséquences sur le quotidien des policiers.

Hors sol ! Ces mesures renforcent les servitudes imposées tant aux enquêteurs qu'aux chefs de postes.

Une seule solution pour SYNERGIE-OFFICIERS : le report sans délai de ces mesures grotesques !

SYNERGIE-OFFICIERS, LE SYNDICAT QUI DÉFEND VOS CONDITIONS DE TRAVAIL !



3 boulevard du Palais - 75004 Paris T 01 40 13 02 85

www.synergie-officiers.com / bureau.national@synergie-officiers.com